



## REGLEMENT CONCOURS AMBITIONS<sup>+</sup>

### 1 - Conditions d'inscription au concours Ambitions<sup>+</sup>

Le Concours Ambitions<sup>+</sup> est une banque d'épreuves qui regroupe, sous l'égide de l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes, 4 écoles de management en 5 ans - Grade Master : EBS Paris, EDC Paris Business School, ESCE, IPAG Business School. Il est destiné à recruter les élèves en troisième et en quatrième année pour les titulaires d'un diplôme ou d'un titre sanctionnant respectivement deux et trois années d'études dans l'enseignement supérieur.

#### **a- Conditions de candidature et d'admission**

Aucune condition d'âge, de nationalité, d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours Ambitions<sup>+</sup>.

Les candidats intéressés par un ou plusieurs établissements proposant des spécialisations/majeures en apprentissage devront néanmoins remplir les conditions suivantes :

- L'apprenti doit avoir 25 ans au plus (moins de 26 ans) au début de l'apprentissage\*
- L'apprenti doit avoir 29 ans au plus (moins de 30 ans) au début de l'apprentissage lorsque le contrat fait suite à un contrat d'apprentissage précédemment souscrit, et conduit à un niveau de diplôme supérieur à celui obtenu à l'issue du contrat précédent
- L'apprenti n'a aucune limite d'âge lorsque le contrat d'apprentissage est conclu par une personne reconnue travailleur handicapé

Le nombre de places offertes est publié annuellement dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN). Sont également publiées des informations sur les épreuves écrites et orales (propres à chaque école) du concours (nature, durée et coefficients des épreuves).

#### **Sont admis à se présenter en 3<sup>e</sup> année (Bac+2)**

1. Les candidats titulaires (ou en cours d'obtention) d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant un cycle d'études de 2 ans post-Baccalauréat (BTS, DUT, Licence 2...) français ou étranger équivalent ou admis en dispense par le directeur de l'école sur proposition de la Commission d'Equivalence.

Sont dispensés de la condition de titre certifié ou de diplôme, les candidats justifiant d'une attestation de réussite complète aux 2 premières années d'études d'un cycle d'une durée continue supérieure à deux ans et non diplômant à ce niveau d'études. (Pour une formation délivrant un titre RNCP ou diplôme visé)

2. Les candidats ayant effectué et validé (120 crédits ECTS) après deux années de classe préparatoire économique et commerciale, littéraire ou scientifique dans une école ou un établissement reconnu par l'Etat.

## Sont admis à se présenter en 4<sup>e</sup> année (Bac+3/+4)

1. Les candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant trois années d'études dans l'enseignement supérieur européen pour 180 crédits ECTS (type Licence).
2. Les candidats titulaires d'un titre certifié niveau II (niveau 6, selon niveau nomenclature européenne) enregistré au R.N.C.P. (Répertoire National des Certifications Professionnelles) (Bac +4).
3. Les candidats titulaires d'un certificat d'inscription dans un cycle d'études de 4 ans minimum visé ou certifié et justifiant d'une attestation de réussite complète aux trois premières années de ce cycle, délivrée par l'établissement (attestation validant l'obtention de 180 crédits ECTS).
4. Les candidats titulaires (ou en cours d'obtention) d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant un cycle d'étude de 3 ans post-Baccalauréat français ou étranger équivalent ou admis en dispense par le directeur de l'école sur proposition de la Commission d'Equivalence.

Les candidats s'inscrivent à l'une des 7 sessions proposées à partir de l'année 2021, dans le nombre d'établissements de leur choix :

1/ Le candidat ne pourra se présenter qu'à une seule session de concours par année universitaire, quel que soit le nombre d'établissements choisis.

Toute tentative d'inscription à plusieurs sessions dans la même année sera considérée comme frauduleuse, ne donnera pas accès au concours et ne donnera lieu à aucun remboursement.

2/ En cas de candidature à un seul établissement, à une session donnée, le candidat se verra refuser l'accès à l'une des sessions ultérieures dans un autre établissement.

Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par le présent règlement. Néanmoins, EBS Paris, EDC Paris Business School, ESCE, IPAG Business School proposent des voies d'accès spécifiques pour les étudiants résidant à l'étranger dont les modalités d'admission sont disponibles sur chaque site internet des écoles.

**L'admission n'est valable que pour l'année en cours.** Elle n'est acquise qu'à condition que le candidat soit titulaire du diplôme ou titre au moment de la rentrée universitaire. Sauf dans les cas de force majeure (dûment justifié), un candidat admis, qui ne s'est pas inscrit à l'EBS Paris, EDC Paris Business School, ESCE, IPAG Business School dans les délais prévus pour chaque session, perd le bénéfice de son admission et devra, s'il souhaite intégrer l'une des écoles l'année suivante, passer de nouveau l'ensemble des épreuves du concours. Les reports d'admission d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre ne sont donc pas autorisés.

### b- Modalités d'inscription au concours Ambitions<sup>+</sup>

Chaque école organise les épreuves d'admission selon le schéma suivant :

- **une étude de dossier commune** avec des éléments obligatoires. Le dossier est étudié dans un délai de 3 jours suivant le jour de la clôture de la session choisie par candidat.

- **des épreuves communes**, qui comprennent :

Une épreuve de créativité et une épreuve d'anglais, à distance via une solution digitale dédiée accessible depuis un ordinateur. Une fois que le candidat s'est connecté sur la plateforme et a validé les différentes vérifications techniques, il envoie la confirmation qu'il peut passer les épreuves.

L'épreuve d'anglais dure 1H (accès limité et vérifié).

L'épreuve de créativité dure 1H 30 (accès limité et vérifié).

Pour chacune des épreuves, une, ou plusieurs, des réponses devra être enregistrée en vidéo.

La présentation des documents officiels (passeport, carte d'identité) au début de chaque épreuve est obligatoire.

- Pour ceux qui ne peuvent pas les passer « On-line » pour une raison valable, l'école-centre d'examen offrira la possibilité de passer l'épreuve dans l'école sur RDV, dans les mêmes conditions qu'à distance (réservation d'une salle 72h avant la date de clôture de la session à laquelle le candidat postule et prêt d'un ordinateur si besoin)
- Le candidat passera l'épreuve sur la journée de l'examen dans les mêmes conditions qu'à distance.

Aucun report de l'épreuve écrite ne sera autorisé si le candidat ne s'est pas présenté à l'épreuve orale de la session choisie.

L'ensemble de ces épreuves dites "écrites" est évalué par le centre d'examen choisi par le candidat, et non par chaque école.

Tout dossier incomplet à la date de clôture empêchera le passage à la session souhaitée.

Les résultats sont communs aux écoles. Ils sont publiés sur internet via l'espace personnel du candidat, à la date définie dans le calendrier des sessions.

### - des épreuves orales

Les candidats participent à des épreuves orales à distance, via une solution propre à chaque école.

Les épreuves orales se dérouleront du jour suivant la clôture de la session choisie jusqu'au jour des épreuves écrites (soit 5 jours en général)

1. A la date de la clôture de la session choisie par le candidat, chaque école envoie le lien vers ses propres outils permettant de passer l'entretien à distance.
2. Le candidat doit enregistrer l'entretien avant 12h00 la veille du début des épreuves écrites de la session choisie.

- Pour ceux qui ne peuvent pas les passer « On-line » pour une raison valable, donner la possibilité de passer l'épreuve dans l'école centre d'examen sur RDV, dans les mêmes conditions qu'à distance (réservation d'une salle 72h avant clôture de la session à laquelle le candidat postule et prêt d'un ordinateur si besoin)
- Le candidat passera l'épreuve sur la journée de l'examen dans les mêmes conditions qu'à distance.

Il est précisé que toutes contestations ou tous litiges relatifs aux épreuves d'admission au sein des écoles membres relèvent exclusivement de leur responsabilité.

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription suivante :

### **1) Constitution du dossier de candidature, disponible sur internet.**

Les inscriptions au concours Ambitions<sup>+</sup> se font exclusivement en ligne avec paiement sécurisé.

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription au concours Ambitions<sup>+</sup>, à fournir en un seul exemplaire, sont :

#### • Pour la candidature :

- ✓ Une photo d'identité
- ✓ Une photocopie de la Pièce d'Identité
- ✓ Une attestation DEFINITIVE de Bourse de l'année scolaire en cours (si étudiant boursier) ;
- ✓ *si étudiant durant l'année du concours :*
  - un certificat de scolarité précisant le niveau, l'année d'étude et l'intitulé du diplôme préparé ;
  - les bulletins de notes des 2 semestres de l'année N-1 et le bulletin du 1er semestre de l'année en cours ;

- ✓ *si non étudiant durant l'année du concours :*
  - le dernier diplôme déjà obtenu ( BTS, IUT, Licence ... ) ;
  - les bulletins de notes des 2 semestres de l'année d'obtention du diplôme attestant de l'obtention des crédits ECTS (exemple : 2 années validées en école de commerce) ;
- ✓ Un CV pour évaluer l'expérience professionnelle du candidat, ou son expérience à l'international (y compris les expériences à venir) ;

**• Pour l'intégration :**

Une liste de documents spécifiques à chaque école figurera dans le dossier d'inscription.

Le service Admissions de l'école choisie comme centre d'examen se réserve le droit de reporter à une session ultérieure tout dossier de candidature incomplet.

Le candidat est tenu d'informer la délégation générale d'Ambitions+ de tout changement de ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone...) pendant toute la durée du concours (de son inscription jusqu'à la publication des résultats).

**2) Choix du centre d'examen\* pour les épreuves écrites communes**

\*Par centre d'examen, il est entendu l'établissement par lequel les épreuves communes écrites seront corrigées.

Le candidat peut choisir de postuler en ligne pour un ou plusieurs établissements.

**• Candidat à 1 établissement :**

Le candidat mentionne sa candidature unique à l'établissement choisi.

En cas d'admission ou non à cet établissement, il ne pourra plus candidater pour d'autres établissements au cours des sessions de la même année.

S'il est admis dans l'établissement choisi, il ne sera en aucun cas autorisé à s'inscrire au concours d'un autre établissement membre du concours Ambitions+.

**• Candidat à plusieurs établissements :**

Le candidat choisit, en ligne, son centre d'examen (établissement qui évalue le dossier et corrige les épreuves écrites communes).

Toute contestation ou tout litige relatif aux épreuves et résultats relève de la responsabilité des écoles (en fonction des écoles choisies par le candidat lors de sa candidature en ligne).

S'il est admis dans plusieurs établissements, il devra indiquer de façon définitive son choix en faveur d'un établissement dans les délais fixés pour la session. En aucun cas, il ne pourra revenir sur cette décision.

La procédure d'inscription au sein des établissements relève de la responsabilité de ceux-ci.

**c- Conditions financières**

Les droits d'inscription au concours Ambitions+ s'élèvent à 100€ pour 1 établissement auxquels s'ajoutent 50 € par établissement supplémentaire. Ils sont à verser par paiement électronique.

En cas de désistement, les candidats pourront obtenir le remboursement des droits d'inscription au concours versés, sous réserve d'en avoir formulé la demande par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du concours Ambitions+ : 10 rue Sextius Michel, Bureau SE 0.01, 75015 Paris, dans un délai maximal de 14 jours francs après le paiement en ligne. Il sera intégralement remboursé, même

si les 14 jours calendaires excèdent la date de clôture des inscriptions (Loi Consommation : date de paiement en ligne + 14 jours calendaires).

Tout désistement au concours entraîne le désistement à toutes les écoles choisies. Il ne pourra être procédé à aucun remboursement partiel.

En cas d'absence aux épreuves écrites communes ou complémentaires, la totalité du montant des droits d'inscription restera acquise sauf cas de force majeure, et en cas de motifs légitimes et impérieux, pièces justificatives à l'appui, transmises dans un délai de 48h maximum après l'absence par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse du concours Ambitions+ : 10 rue Sextius Michel, Bureau SE 0.01, 75015 Paris.

Les boursiers (dans ce cas, le candidat devra lors de son inscription fournir une copie numérique de la décision nominative d'attribution définitive d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS) et les étudiants ayant un statut d'alternant au moment de l'inscription au concours (sur présentation d'un justificatif) peuvent bénéficier d'une réduction de 50% des droits d'inscription.

## 2- Organisation des épreuves communes

### a- Les épreuves

#### EPREUVES ECRITES COMMUNES

Nature des épreuves	Durée	EBS Paris	EDC Paris	ESCE	IPAG BS	Format des épreuves
Evaluation du dossier		Coef 5	Coef 5	Coef 5	Coef 6	Téléchargement
Epreuve d'Anglais	1H	Coef 5	Coef 5	Coef 6	Coef 4	Essai et QCM
Epreuve de créativité	1H30	Coef 5	Coef 5	Coef 4	Coef 5	Rédaction / Vidéo
<b>TOTAL</b>		15	15	15	15	

Les épreuves sont élaborées par une instance académique composée d'enseignants des quatre établissements. Quelle que soit la session, les épreuves se déroulent à distance via une solution digitale dédiée accessible depuis un ordinateur et elles sont de nature et de niveau équivalents.

Les réponses sont corrigées selon le même barème par une équipe de correcteurs communs.

Toute réclamation relative aux épreuves relève de la responsabilité de l'établissement centre d'examen choisi par le candidat.

#### Détail des épreuves :

##### 1) Etude du dossier

#### CONDITIONS D'ADMISSION CANDIDATURE :

1. Dépôt du dossier de candidature sur le site du concours <https://candidature.concours-ambitions.com/>

#### Les candidats doivent compléter leur dossier dans leur espace candidat sur le site d'AMBITIONS+

2. L'étude du dossier tiendra compte :
  - o Du niveau académique du candidat ;
  - o De son expérience professionnelle ou de son expérience à l'international, acquise ou envisagée dans les mois à venir ;
  - o De ses motivations et de la cohérence de son projet de formation.

## Données obligatoires pour le dossier :

- Si diplôme déjà obtenu : les bulletins de notes des 2 semestres de l'année d'obtention du diplôme
- Si l'obtention du diplôme est en cours : les bulletins de notes des 2 semestres de l'année précédente et le bulletin du 1er semestre de l'année en cours.
- CV avec expérience en entreprise et/ou à l'international

## Données complémentaires - Si obtenu :

- Diplôme de niveau de langue étrangère
- Autres éléments que le candidat souhaitera ajouter au dossier : expériences ou projets d'engagement menés pendant son parcours d'études supérieures ou en dehors, des activités péri- ou extra-scolaires, des stages ou des emplois, toute pratique culturelle ou sportive, des participations à des concours ou son engagement au sein d'un dispositif d'ouverture sociale.
- Toutes les expériences comptent et peuvent être valorisées. Le candidat peut faire état de diplômes, d'attestations, de certifications, de lettres de recommandations.

## 2) Créativité :

**Durée : 1 heure 30 minutes**

Cette épreuve se déroule à distance via une solution digitale dédiée.

Les 3 parties proposées au candidat évaluent 3 grandes compétences managériales recherchées chez tout candidat :

- **LA FORCE DE PROPOSITION,**
- **LA QUALITE D'ECOUTE,**
- **LA FORCE DE CONVICTION,**

**auxquelles s'ajoute la nécessaire exigence de réactivité et d'adaptabilité.**

PARTIE I : FORCE DE PROPOSITION	
Support	4-5 documents visuels, pas de document textuel
Demande faite à l'étudiant	En 200 mots (+/-10 %) proposez une solution argumentée et circonstanciée du problème repéré. > La force de proposition exige qualité de l'argumentaire et distance critique, pour convaincre.
Objectifs	1. Montrer ses capacités à être « force de proposition » 2. Faire preuve d'initiative dans la résolution de problèmes 3. Convaincre de l'efficacité et de la rationalité de sa proposition dans le cadre repéré
PARTIE II : QUALITÉ D'ÉCOUTE	
Support	1 document sous la forme d'un texte court, d'une chanson, d'un refrain, d'un monologue de théâtre ou de film, d'un discours Institutionnel.
Demande faite à l'étudiant	En 1 minute 30, exprimez en vidéo un point de vue différent de celui proposé. > La qualité d'écoute exige le respect des différents points de vue et l'ouverture d'esprit. Elle permet d'enrichir ses analyses personnelles des arguments contraires.
Objectifs	1. Montrer sa « capacité d'écoute » 2. Se projeter dans un angle différent de celui qui est proposé 3. Intégrer un point de vue contraire ou complémentaire à celui qui serait attendu

**PARTIE III : FORCE DE CONVICTION**

<b>Support</b>	4 ou 5 documents visuels appartenant tous au champ de la communication. Ils évoquent et présentent un produit (la voiture ou le téléphone) ou un sujet social (les vacances ou l'urbanisation) dans un parcours historique. Ils intègrent la photo ou le dessin de presse, les campagnes d'affichage publicitaires ou institutionnelles, l'évolution esthétique du produit et/ou de son packaging, ou d'un sujet sociétal et de sa représentation sociale.
<b>Demande faite à l'étudiant</b>	En 200 mots (+/-10 %) analysez l'évolution du statut ou de la place de l'objet ou de la thématique dans la société évoquée et sur la période concernée. > Repérer les éléments les plus identifiables de tous ou les plus signifiants pour tous c'est trouver les points communs au plus grand nombre pour obtenir l'assentiment de tous.
<b>Objectifs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Montrer ses capacités à susciter la « force d'adhésion »</li> <li>2. Repérer les différences et les évolutions graphiques de la communication qui en est faite</li> <li>3. Analyser ce que ces différences traduisent de la place sociétale du thème et de son évolution</li> </ol>

**3) Anglais : Essai et QCM****Durée : 1 heure**

**Partie 1** : Il s'agit d'un QCM d'anglais visant à évaluer la maîtrise de la langue anglaise. Cette épreuve est conçue pour apprécier la capacité d'expression écrite, les connaissances grammaticales et l'étendue du vocabulaire du candidat.

Le QCM se compose de 30 questions pour les Bac+2 et de 40 questions pour les Bac+3. A chaque question, quatre réponses sont proposées. Une seule réponse est juste et il n'y a pas de points négatifs.

**Partie 2** : Il s'agit d'un essai, sur un thème donné. L'essai doit être présenté sous forme d'une vidéo sur la plateforme digitale dédiée.

La répartition du temps entre les deux sous-épreuves n'est pas imposée. Le sujet global est distribué aux candidats qui traitent les deux sous-parties indistinctement.

Chaque question du QCM vaut pour 0.40 point pour un QCM de 30 questions ou 0.30 point pour un QCM de 40 questions, soit un total de 12 points. L'essai est noté sur 8 points. Le total représente donc 20 points.

**4) Epreuves orales (propres à chaque école) :**

Ecole	Epreuve	Durée Préparation + Epreuve	Coefficient	Total
<b>EBS Paris</b>	Entretien individuel français et anglais	45 min dont 10 min EN	15	15
<b>EDC BS</b>	Entretien individuel français et anglais	45 min	15	15
<b>ESCE</b>	Entretien de motivation en français	45 min	15	15
<b>IPAG BS</b>	Entretien individuel	30 min	9	15
	Entretien anglais	15 min	6	

## **Nature des épreuves orales :**

### **EBS Paris :**

L'entretien individuel est l'occasion pour le candidat de se dévoiler et valoriser sa personnalité, son parcours et ses motivations. Il se démarquera par sa connaissance de l'école et sa capacité à expliquer au jury en quoi l'EBS est en adéquation avec son projet.

C'est un moment d'échange privilégié qui permet au candidat de poser toutes ses questions au jury et à celui-ci de s'assurer de la compatibilité du candidat avec les valeurs propres à l'école. L'entretien se déroule en français (environ 30mn) suivi d'un échange d'environ 10mn en anglais.

### **EDC Paris Business School :**

La motivation joue un rôle prépondérant dans la réussite d'un parcours de formation a fortiori de type programme Grande Ecole. Cet entretien individuel a donc vocation à appréhender la personnalité, la cohérence du parcours, le projet professionnel et les compétences personnelles du candidat. Cet échange se déroule principalement en français mais basculera en langue anglaise via une à plusieurs questions posées dans cette langue. Le candidat pourra même se trouver dans la peau de l'interviewer pendant quelques instants. Dans la foulée de cet échange, les membres du jury synthétisent leurs impressions et attribuent une note.

### **ESCE :**

L'ESCE recherche des candidats dont la motivation et le futur projet professionnel sont liés aux activités internationales de l'entreprise. Le jury (2 membres), composé de professeurs de l'école et/ou d'un ancien élève de l'ESCE aujourd'hui en activité en entreprise, fera tirer au sort un sujet parmi une liste de thématiques liées à l'actualité internationale que le candidat pourra préparer puis exposer.

Dans un second temps, il tentera d'évaluer le potentiel et la personnalité du candidat dans sa poursuite d'études à l'école ainsi que sa motivation à intégrer le cursus de l'école.

### **IPAG Business School :**

**L'entretien individuel** permet au candidat d'exposer son parcours, ainsi que ses motivations pour des études de management, pour l'IPAG et pour la spécialisation envisagée. Le jury appréciera la cohérence de son projet, la sincérité de son discours, son niveau de culture générale et son ouverture sur le monde. L'entretien doit être un moment d'échange privilégié. Le candidat doit donc profiter des 30 minutes de l'épreuve pour se montrer tel qu'il est.

**L'entretien en anglais** est principalement destiné à mesurer la capacité de compréhension et d'expression orale du candidat en langue anglaise.

## **b- Règlement et déroulé des épreuves concours Ambitions<sup>+</sup>**

### **Rappel**

En cas d'inscription à plusieurs établissements, l'étudiant choisit l'un des établissements comme centre d'examen (établissement qui évalue son dossier et corrige les épreuves écrites).

Tous les candidats ayant commencé les épreuves orales sont considérés comme ayant participé au concours et doivent passer obligatoirement les épreuves écrites de la session choisie. Il ne sera en aucun cas autorisé à diviser les passages des épreuves orales et écrites du concours Ambitions<sup>+</sup> en plusieurs sessions.



Tous les candidats ayant commencé les épreuves sur la plateforme dédiée aux épreuves de créativité et d'anglais en justifiant leur identité lors de la première épreuve sont considérés comme ayant participé au concours. Sont éliminés les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, pour quelque motif que ce soit, s'abstiennent de participer à l'une des épreuves ou qui se connectent trop tard à la plateforme pour passer les épreuves.

#### **Lors des épreuves, il est interdit aux candidats :**

D'utiliser un quelconque moyen de communication autre que celui destiné à passer l'épreuve. Ainsi, les téléphones portables et, plus généralement, tous les appareils d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés. Aucun appareil même éteint ne doit être conservé ni sur les tables de composition, ni à proximité du candidat. Par ailleurs, il est interdit d'introduire dans le lieu des épreuves tout document ou note ou de recevoir des renseignements de l'extérieur.

Pour chaque session, les épreuves se déroulent sur une journée académique entre 9h et 18h. Le candidat est libre de se connecter à la plateforme à l'heure qu'il souhaite. Toutefois, les 2 épreuves doivent être terminées dans la journée avant 18h.

Si un candidat présente un handicap (dyslexie par exemple), il peut prétendre à un tiers temps supplémentaire pour ses épreuves écrites et/ou orales. Pour justifier de cet état, il doit IMPERATIVEMENT adresser une attestation médicale de la Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), de l'Inspection Académique ou du Service de la Médecine Préventive de son établissement au concours Ambitions+. Un certificat du médecin ne sera pas accepté. Cette demande de tiers temps doit être notifiée au centre d'examen lors de la candidature en ligne en envoyant la copie numérique de son attestation au centre d'examen dans un délai minimum de 10 jours calendaires avant le début des épreuves.

Toute tentative de violation de ce présent règlement peut conduire à l'élimination du candidat. D'une manière générale, toute fraude ou tentative de fraude individuelle ou collective dûment constatée entraîne l'exclusion du concours. Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de flagrant délit. Le responsable du centre d'examen établit un rapport qu'il transmet au président du jury d'admission.

L'exclusion du concours est prononcée par le jury d'admission de chaque école. Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué pour présenter sa défense avant la réunion du jury. La décision motivée est notifiée sans délai à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute copie apparaissant suspecte en cours de correction est signalée par le correcteur au président du jury. En cas de fraude reconnue, son auteur est exclu du concours dans les conditions prévues ci-dessus.

En s'inscrivant au concours Ambitions+, le candidat s'oblige à prendre connaissance de ce présent règlement et à le respecter. Les informations communiquées par le candidat doivent être exactes et sans omission. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

### **3- Proclamation des résultats et admission**

#### **a- Publication**

Le recteur d'académie, chancelier des universités, nomme les jurys d'admission et de fin d'études (arrêté du 8 mars 2001). Le président du jury appartient à un corps d'enseignants-chercheurs ainsi que le vice-président qui le supplée en cas d'empêchement. Nul ne peut exercer la fonction de président du jury

plus de cinq années consécutives au sein d'un même jury. Le recteur d'académie (ou son représentant) assiste aux délibérations du jury avec voix consultative en tant que garant de la légalité. Outre le président, le vice-président et le représentant du rectorat, le jury se compose d'un collège d'au moins 4 membres de l'encadrement pédagogique dont le directeur de l'établissement et/ou son suppléant. A la clôture des opérations, le président du jury adresse au recteur d'académie, chancelier des universités, le procès-verbal signé par les membres du jury et la liste des étudiants proposés à l'admission et à l'obtention du diplôme. Les décisions du jury sont sans appel.

Les jurys d'admission ne seront réunis qu'une fois par session, par chacun des établissements présents dans la banque d'épreuves écrites communes Ambitions+. Aucun jury d'admission ne pourra être réuni en dehors des dates fixées en amont et transmises au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les résultats sont publiés sur internet sur l'espace personnel du candidat. ([www.candidature.concours-ambitions.com](http://www.candidature.concours-ambitions.com))

### **b- Modalités d'intégration**

Une fois les résultats prononcés et publiés sur internet, le candidat admis recevra dans son espace personnel un lien d'inscription ou téléchargera depuis son espace personnel un dossier du ou des établissements concernés. Le candidat devra s'inscrire à l'établissement de son choix sous 10 jours ouvrés, à compter du lendemain de l'annonce des résultats sur internet :

- Soit en remplissant et renvoyant par la Poste, cachet de La Poste faisant foi, le dossier téléchargé
- Soit en ligne via un lien d'inscription.

Les candidats admis doivent constituer leur dossier d'inscription et l'adresser à l'école à la date prévue. Au-delà de cette date, en fonction des places disponibles, les candidats figurant sur les listes d'attente sont informés de leur admission définitive et doivent s'inscrire selon la procédure indiquée.

Si le candidat est admis sur liste principale\_ : Il doit retourner son dossier d'inscription dans les délais pour ne pas perdre sa place dans cette école.

Un acompte sur les droits de scolarité est demandé afin de confirmer sa place dans l'école (chaque école membre précisera le montant de cet acompte et de ses frais de scolarité et les conditions de remboursement dans ses procédures d'inscription).

Toutefois, il est d'ores et déjà précisé, sans que soit remis en cause le pouvoir de chaque école sur sa procédure d'admission et d'inscription, qu'en cas de force majeure ou de non obtention du diplôme dans les délais impartis en vigueur, cet acompte est rétrocédé.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité.

Les inscriptions hors délais ne seront pas validées.

Aucune modification ne peut être opérée après clôture des inscriptions.

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles du concours Ambitions+ s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat. Ces données sont utilisées par les écoles du concours Ambitions+ exclusivement dans les opérations relatives à l'organisation du concours et des admissions. A ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus de sélection (organe de gestion informatique, centres de concours, organisme d'affectation dans les écoles). En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation du concours et des procédures d'admission dans les écoles.

Les procédures d'inscription sont propres à chacune des écoles membres.

Toute réclamation relative aux résultats et à l'intégration relève de la responsabilité de chaque école membre concernée.

Les dates des sessions de l'année en cours sont précisées en ANNEXE 1.



**EBS Paris**

Lamia Rouai

Directrice Générale



**ESCE**

Christophe Boisseau

Directeur Général et Président du concours



**EDC Paris**

William Hurst

Directeur Général



**IPAG Business School**

Guillaume Bigot

Directeur Général

**« Le présent règlement est susceptible d'être mis à jour et sera disponible sur internet ou sur demande »**

## ANNEXE 1

### Calendrier d'ouverture des centres d'examens CONCOURS AMBITIONS+ 2020-2021

SESSIONS	DATE LIMITE DE CANDIDATURES	ORAUX	EPREUVES ECRITES	CENTRE D'EPREUVES ECRITES	Dates des jury écoles	RESULTATS	INSCRIPTION AUX ECOLES Date limite de remise des dossiers *
<b>session 1 / février</b>	mercredi 27 janvier 2021	du jeudi 28 janvier 2021 au lundi 1 février 2021 inclus	mardi 2 février 2021	Paris Nice	jeudi 11 février 2021 ou vendredi 12 février 2021	lundi 15 février 2021 à 15h	lundi 1 mars 2021 inclus
<b>session 2 / mars</b>	mercredi 3 mars 2021	du jeudi 4 mars 2021 au lundi 8 mars 2021 inclus	mardi 9 mars 2021	Paris Nice	lundi 22 mars 2021 ou mardi 23 mars 2021	mercredi 24 mars 2021 à 15h	jeudi 8 avril 2021 inclus
<b>session 3 / avril</b>	mardi 6 avril 2021	du mercredi 7 avril 2021 au dimanche 11 avril 2021 inclus	lundi 12 avril 2021	Paris Nice	jeudi 22 avril 2021 ou vendredi 23 avril 2021 possible lundi 26 avril	mardi 27 avril 2021 à 15h	mardi 11 mai 2021 à 15h
<b>session 4 / mai</b>	jeudi 20 mai 2021	du vendredi 21 mai 2021 au mardi 25 mai 2021 inclus	mercredi 26 mai 2021	Paris Nice	jeudi 3 juin 2021 ou vendredi 4 juin 2021	mardi 8 juin 2021 à 15h	mardi 22 juin 2021 inclus
<b>session 5 / juin</b>	dimanche 13 juin 2021	du lundi 14 juin 2021 au mercredi 16 juin 2021 inclus	jeudi 17 juin 2021	Paris Nice	lundi 28 juin 2021 ou mardi 29 juin 2021	mercredi 30 juin 2021 à 15h	jeudi 15 juillet 2021 inclus
<b>session 6 / juillet</b>	dimanche 4 juillet 2021	du lundi 5 juillet 2021 au mardi 6 juillet 2021 inclus	mercredi 7 juillet 2021	Paris Nice	lundi 19 juillet 2021 ou mardi 20 juillet 2021	mercredi 21 juillet 2021 à 15h	mercredi 4 août 2021 inclus
<b>session 7 / septembre</b>	mercredi 25 août 2021	du jeudi 26 août 2021 au mardi 31 août 2021 inclus	mercredi 1 septembre 2021	Paris Nice	vendredi 10 septembre 2021 ou lundi 13 septembre 2021	mardi 14 septembre 2021 à 15h	mardi 28 septembre 2021 inclus

**\* 10 jours ouvrés à  
compter du lendemain  
des résultats**

